

Conditions générales (CG) pour les manifestations de formation postgrade et continue de pharmaSuisse

1. Remarque préliminaire

Seul le masculin a été utilisé pour les termes désignant des personnes. Ceux-ci s'appliquent de manière égale aux femmes et aux hommes.

2. Validité des CG

Les CG règlent la conclusion du contrat, son contenu ainsi que le traitement des prestations en lien avec les manifestations de formation postgrade et continue. Les CG s'appliquent à toutes les manifestations de formation postgrade et continue organisées par pharmaSuisse. Elles font partie intégrante du contrat conclu avec les participants à la manifestation (ci-après «participants»). Elles complètent, le cas échéant, les éventuelles conditions spécifiques à des manifestations individuelles.

3. Inscription

- 3.1. L'inscription en tant que participant à des manifestations s'effectue en règle générale par voie électronique et est contraignante. Les documents listés en sus (justificatifs, etc.) doivent être fournis. En s'inscrivant, le participant accepte les conditions générales.
- 3.2. Dans les cas où le nombre de participants est limité, et à moins que d'autres conditions d'inscription ou restrictions d'admission ne s'appliquent, les inscriptions sont traitées dans l'ordre d'arrivée.
- 3.3. L'inscription ne donne pas droit au déroulement de la manifestation.
- 3.4. La réception de l'inscription est confirmée par écrit (confirmation d'inscription).

4. Conclusion et durée du contrat

- 4.1. Le contrat prend effet dès que les conditions d'inscription ou les restrictions d'admission sont remplies et que pharmaSuisse a confirmé l'inscription, et expire après le déroulement de la manifestation ou au moment de la remise de l'attestation de participation.
- 4.2. La résiliation du contrat et le report de la manifestation sont réglés séparément.
- 4.3. L'inscription et la participation à une manifestation sont personnelles et ne peuvent pas être transmises à des tiers.

5. Attestation de participation

pharmaSuisse remet une attestation de participation individuelle au participant.

6. Émoluments de participation et échéances de paiement

- 6.1. En s'inscrivant, le participant s'engage à s'acquitter des frais de participation qui lui sont facturés.
- 6.2. La facture est payable à 30 jours, à moins qu'un autre délai de paiement ait été communiqué. En principe, seuls les participants qui se sont acquittés des émoluments de participation sont admis aux manifestations.
- 6.3. En réservant un module de cours, le participant s'engage à choisir entre le module ou les cours individuels et à s'acquitter du montant global pour les cours choisis.
- 6.4. pharmaSuisse se réserve le droit de modifier les prix à tout moment. Tout changement de prix est publié sur le site internet de pharmaSuisse
- 6.5. L'inscription à une manifestation est contraignante. Une absence à la manifestation ne dispense pas de l'obligation de payer.
- 6.6. Le non-paiement des frais d'inscription n'est pas considéré comme un désistement.
- 6.7. Si pour des raisons de maladie, de vacances, de service militaire, de congé maternité, etc. le participant se trouve dans l'impossibilité d'assister à la totalité de la manifestation, aucune réduction n'est exigible.

7. Frais d'annulation / désistement

En cas d'annulation, les coûts suivants seront facturés:

jusqu'à 1 mois avant la manifestation	sans frais
de 30 à 15 jours avant la manifestation:	50% des frais
de 14 à 0 jours avant la manifestation	100% des frais

Demeurent réservées les conditions d'annulation spécifiques de la manifestation indiquée. Le désistement se fait par écrit et doit être adressé à pharmaSuisse.

8. Exclusion de la manifestation

En cas de faute grave d'un participant ou de perturbation répétée de la manifestation, l'organisateur est autorisé à exclure le participant de la manifestation avec effet immédiat, et à le bannir des futures manifestations. Les frais d'inscription demeurent toutefois dus et aucun remboursement ni aucune réduction ne pourront être exigés.

9. Annulation / report d'un événement par l'organisateur

Pour des motifs d'organisation, ou en cas de nombre insuffisant d'inscrits, pharmaSuisse se réserve le droit d'annuler une manifestation ou de la repousser à une date ultérieure. Dans ces cas, les participants seront informés dans les plus brefs délais et les émoluments de participation seront exonérés ou remboursés. Toute autre revendication ne saurait être perçue.

10. Protection des données/ photos et enregistrements audio

- 10.1. pharmaSuisse traite les données indiquées par les participants dans le cadre de l'inscription, des cours, ou en lien avec les cours avec le plus grand soin et conformément à la législation suisse en matière de protection des données. En s'inscrivant, le participant accepte qu'à des fins d'organisation de la manifestation, des données personnelles soient saisies par voie électronique. Ces données sont notamment utilisées pour l'élaboration de listes de participants et de listes de diffusion de courriels, qui sont mises à la disposition des intervenants et des participants aux manifestations respectives. Le participant recevra également des informations de pharmaSuisse et éventuellement des newsletters.
- 10.2. Pendant la manifestation, pharmaSuisse peut prendre des photos et faire des enregistrements audio et les utiliser à des fins d'assurance qualité et de publicité. Le participant accepte la cession de son droit à son image dans ces buts.
- 10.3. Il est interdit de faire des enregistrements vidéo ou audio dans l'ensemble des locaux où se déroulent les manifestations sans l'autorisation expresse de pharmaSuisse.
- 10.4. Le participant s'engage formellement à traiter et à conserver les mots de passe et les données d'accès de manière confidentielle et à ne les céder à aucun tiers.

11. Droits d'auteur

Le participant s'engage à protéger le droit d'auteur de l'ensemble des documents lui ayant été remis et qu'il a téléchargés. Les documents ne peuvent être utilisés que par le participant, sa pharmacie ou dans le cadre d'un cercle de qualité avec des médecins. Toute autre utilisation ou remise des données à des tiers constitue une violation des droits d'auteur de pharmaSuisse.

12. Responsabilité

- 12.1. Dans le cas de revendications, indépendamment de leur raison légale, pharmaSuisse exclut toute responsabilité dans la mesure où la loi le permet.
- 12.2. pharmaSuisse décline toute responsabilité en cas d'accidents qui pourraient survenir pendant la manifestation ainsi que sur le trajet aller ou retour, de même que pour les vols et les dommages matériels.
- 12.3. Dans le cadre des cours, pharmaSuisse ou les enseignants transmettent des informations au plus près de leur conscience et de leurs connaissances. Malgré un contrôle assidu des contenus, nous ne pouvons assurer leur exactitude, leur actualité ou leur exhaustivité. pharmaSuisse exclut toute responsabilité pour des dommages matériels ou moraux pouvant découler de l'usage ou du mauvais usage des informations.

13. Dispositions finales

- 13.1. Le for juridique pour tous les litiges nés de la conclusion du contrat ou découlant de celui-ci est Berne. Sont réservées les dispositions de la législation fédérale prévoyant un for impératif.
- 13.2. Le droit suisse s'applique.
- 13.3. Toute modification ou extension des présentes conditions doit revêtir la forme écrite. Si une clause devait s'avérer nulle ou invalide, la validité des autres dispositions n'en serait pas affectée.